

M. HACKETT: Je ne saurais le dire.

Le PRÉSIDENT: C'est après mûre réflexion que nous avons choisi ces deux heures de séance, car nous avons commencé notre travail à la fin de la session. Si nous nous sommes mis à l'œuvre un peu tard, c'est parce qu'il était entendu qu'il y aurait, au Comité, une discussion générale des crédits sur les Affaires extérieures. Je n'ai peut-être pas besoin de le dire, mais je pense que ce fut une discussion très fructueuse. Elle fut du moins fort longue. Ce ne fut pas du temps perdu. Le Comité doit avoir l'impression qu'après cette discussion une partie de son travail était faite. Quoi qu'il en soit, j'affirme à M. Hackett que nous avons pris soin de ne pas chevaucher avec les autres Comités, mais il est toujours possible que cela arrive quand il y a tant de comités qui siègent.

M. HACKETT: Il est tout particulièrement regrettable que ces deux comités siègent ensemble. L'inconvénient est plus grave qu'en ce qui regarde les autres comités. En effet, on peut se mettre au courant de ce qui se passe dans les autres comités en lisant les comptes rendus, mais il me semble que, dans ces deux comités, il est presque indispensable d'être présent.

M. HARRIS: Je puis peut-être vous donner un conseil utile. Nous nous sommes entendus avec le ministère des Affaires extérieures pour discuter aujourd'hui les questions concernant le service consulaire. Si vous désirez parler des droits de l'homme, le service consulaire ne vous intéressera probablement pas, et nous pourrons plus tard faire en sorte qu'il n'y ait plus chevauchement.

M. BENIDICKSON: Je me permets de faire remarquer que notre Comité comprend huit membres du Comité des Affaires des anciens combattants, et qu'il peut arriver que les deux siègent en même temps. Il faut en tenir compte, aussi bien que du genre des questions à étudier.

Le PRÉSIDENT: Six de nos membres sont aussi membres du Comité des Droits de l'homme. Nous avons tenté d'éviter le chevauchement avec les réunions des autres comités en siégeant le lundi soir et le mercredi après-midi. S'il y a un autre moyen de régler cette question, c'est fort bien.

M. JAKES: Ne pourrions-nous pas tenir nos deux séances le soir?

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il prêt à examiner les questions concernant le service consulaire? Je crois savoir que certains membres ont des points importants à signaler à M. Pearson. Quelques-uns de nos membres ont exprimé le désir que nous terminions la séance à cinq heures. Si cela était possible, ils en seraient bien contents.

M. WINKLER: Je désire relever une déclaration importante que M. Pearson a faite au cours de la dernière séance. Il a parlé de la possibilité d'un règlement avec l'Allemagne au sujet de ses nationaux. A la Chambre des communes et ailleurs, il a été souvent question de l'immigration des citoyens allemands dans notre pays. Étant donné que nous sommes encore officiellement en guerre avec l'Allemagne et qu'un traité de paix n'a pas encore été conclu, il faut reconnaître que cette question ne peut être réglée maintenant. Je me demande si le ministère des Affaires extérieures pourrait envisager la possibilité de traiter cette question de l'immigration avec l'Allemagne avant la conclusion du traité de paix.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je puis peut-être dire un mot à ce sujet, bien que la ligne de conduite à suivre en cette affaire doive être déterminée par le gouvernement. Il est bien vrai que, tant qu'il y a eu possibilité de conclure un traité de paix avec l'Allemagne, il était probablement impossible de traiter avec ce pays au sujet de l'immigration avant la signature du traité de paix.